

Les Français créent toujours plus d'entreprises

La 2ème édition du bilan national des Entreprises des greffiers des tribunaux de commerce réalisé en partenariat avec Xerfi est sans appel : les Français entreprennent, surtout dans le secteur des transports tandis que les procédures collectives diminuent.

Temps de lecture : minute

22 janvier 2020

Malgré les mouvements sociaux qui ont touché l'Hexagone l'an dernier et les tensions économiques à l'étranger, les Français se sont montrés plutôt confiants pour lancer leur entreprise. Le taux d'immatriculation présente ainsi une hausse de 11% comparé à 2019, soit 22 000 entreprises supplémentaires créées.

Les facilités administratives apportées par la loi Pacte, les exonérations fiscales accordées aux fondateurs de micro-entreprises et la hausse du chiffre d'affaires maximal des auto-entrepreneurs ont largement poussé la création d'entreprise individuelle. Cette catégorie a ainsi connu une hausse de 18% entre 2018 et 2019 lui permettant de devenir le statut juridique le plus sollicité des Français (30%). Il devance ainsi les SAS, société à actions simplifiée (29,8%) et les SCI (17,2%). Ces deux dernières catégories connaissent également une hausse de 11% chacune.

L'immobilier reste en forme, la région Ile-de-France aussi

Trois secteurs ont particulièrement porté cette croissance entrepreneuriale :

- les transports et l'entreposage (+25,2%) sont portés par le boom des livraisons à domicile (+40,3%)
- l'industrie manufacturière et extractive (+17,2%) est entraînée par l'arrivée de nouveaux fournisseurs d'énergie, particulièrement dans l'éolien et le solaire
- l'immobilier (+13,6%) a bénéficié de l'attrait des particuliers comme des professionnels pour le statut de SCI, financièrement intéressant

À l'inverse, le secteur des transports de voyageurs connaît une baisse de 11,3%.

Au niveau des régions, l'Île-de-France (27,4%), l'Auvergne Rhône-Alpes (12,9%) et PACA (10,9%) sont toujours celles qui génèrent le plus de création d'entreprises. Néanmoins l'Occitanie (+ 18,9%), Grand-Est (+18,2%) et Centre-Val de Loire (+13,8%) sont les régions présentant les plus grosses croissances.

Moins de liquidations, plus de radiations

Autre bonne nouvelle, le nombre de liquidations judiciaires a connu une contraction de 4,5% en 2019. Mais elles représentent encore la moitié des ouvertures de procédures collectives. Les redressements judiciaires ont connu, de leur côté, une hausse de près de 5%.

Les radiations ont, elles aussi, réalisé un bon de 25,2% comparé à 2018. Les principaux motifs demeurent la dissolution (25,5%), le manque d'informations et la cessation d'activité (21,1% chacun).

L'immobilier et le transport/ entreposage sont les deux secteurs qui ont vu leurs taux de radiation exploser en 2019 avec une croissance respective de 88 et 48%. Des chiffres qui s'expliquent par la grande concurrence qui touche le secteur.

Les nouvelles habitudes de consommation et les avantages proposés par

le gouvernement sans oublier les taux bas dans l'immobilier ont sans aucun doute poussé les Français à se lancer dans l'entrepreneuriat.

Article écrit par Anne Taffin